



Nombre de membres en exercice : 24
Date de la convocation : 21 avril 2026
Date d'affichage : 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER – G. BRIOT adjoints
T. SEGUIN – C. HOSATTE – Y. TESTON – N. SMAINE PELLETERET – C. PERON – K. LIONNET
- O. HOUILLOIN – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – J. MOLNAR – M. FAIVRE
– S. BERNARD – M. METTAVANT – Z. KANJUGA – F. DEMESY – S. FASQUELLE – M. HEQUET
Pouvoirs : C. MATHIE donne pouvoir à B. PY

Madame Ghislaine BRIOT a été désignée secrétaire de séance

Calcul du quorum : $24/2 + 1 = 13$
Le quorum est respecté avec 19 titulaires présents.

Ordre du jour :

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Rapport 2026-04-33 : Approbation du PV du 13 avril 2026,
- ✓ Rapport 2026-04-34 : Vote du taux des taxes locales,
- ✓ Rapport 2026-04-35 : Budget général – vote du budget primitif 2026,
- ✓ Rapport 2026-04-36 : Budget lotissement Pré Croissant – vote du budget primitif 2026,
- ✓ Rapport 2026-04-37 : Budget réseau de chaleur – vote du budget primitif 2026,
- ✓ Rapport 2026-04-38 : Membres de la commission de contrôle des listes électorales,
- ✓ Rapport 2026-04-39 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales 2026,
- ✓ Rapport 2026-04-40 : Désignation des membres des commissions municipales,
- ✓ Rapport 2026-04-41 : Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du CCAS,
- ✓ Rapport 2026-04-42 : Adhésion CAUE,
- ✓ Rapport 2026-04-43 : Nature des dépenses à imputer au 6232,
- ✓ Questions diverses.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Vincent SARRE.

Monsieur Vincent SARRE présente les services techniques, leurs missions, les moyens humains et le matériel mis à disposition.

Madame le Maire le remercie pour la présentation et le travail effectué.

Madame le Maire donne lecture des remerciements :

- *Suite à décès familles BLONDÉ et PARISOT*
- *Suit à subvention, l'association RUN'IN remercie pour la subvention versée et le soutien de la commune pour le trail des mines.*

DCM 2026/33 Approbation du PV du 13 avril 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité avec 1 abstention (Madame HEQUET) le PV du 13 avril 2026.

DCM 2026/34 Vote du taux des taxes locales

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide le maintien des taux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncier bâti 31.52 %
- Taxe foncier non bâti 67.19 %
- Taxe d'habitation 8.86 %

Madame le Maire est chargée de notifier cette délibération à l'administration fiscale.

DCM 2026/35 Budget général vote du budget primitif 2026

Monsieur COLLILLIEUX présente le budget général.

Monsieur FASQUELLE s'interroge sur le compte 64524, correspondant aux frais pour gérer « les bois », il trouve que cette somme est élevée.

Monsieur COLLILIEUX indique que cette somme se trouve également en recettes soit 350 000 €.

Monsieur FASQUELLE demande pourquoi les charges sont plus chères au compte 6283 (frais de nettoyage).

Monsieur COLLILIEUX explique que la commune fait appel à une entreprise externe et n'a donc plus de frais de personnel sur ce poste, c'est un essai à voir si c'est rentable.

Vu les documents préparatoires remis préalablement à chaque conseiller par mail du 14/04/2026,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13/04/2026,

Le Conseil Municipal,

- A la majorité avec 2 contres (Monsieur FASQUELLE ET Madame HEQUET) et 22 POUR approuve le budget primitif arrêté comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 597 250 €	3 597 250 €
Section d'investissement	2 153 334 €	2 153 334 €
Total	5 750 584 €	5 750 584 €

- Précise que Madame le Maire est autorisée à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

DCM 2026/36 Budget lotissement Pré Croissant – vote du budget primitif 2026

Monsieur COLLILIEUX présente le budget, il indique que la vente de ce terrain sera réalisée prochainement.

Vu les documents préparatoires remis préalablement à chaque conseiller par mail du 14/04/2026,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13/04/2026,

Le Conseil Municipal,

- A l'unanimité approuve le budget lotissement Pré Croissant arrêté comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	96 010 €	96 010 €
Section d'investissement	96 000 €	96 000 €
Total	192 010 €	192 010 €

- Précise que Madame le Maire est autorisée à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

DCM 2026/37 Budget réseau de chaleur – vote du budget primitif 2026

Monsieur COLLILIEUX présente le budget en précisant que le prêt relais a été contracté en attendant le versement des subventions. Il sera remboursé à partir de début janvier 2028.

Vu les documents préparatoires remis préalablement à chaque conseiller par mail du 14/04/2026,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13/04/2026,

Le Conseil Municipal,

- A l'unanimité approuve le budget Réseau de Chaleur arrêté comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	80 000 €	80 000 €
Section d'investissement	1 000 000 €	1 000 000 €
Total	1 080 000 €	1 080 000 €

- Précise que Madame le Maire est autorisée à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

DCM 2026/38 Membres de la commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire demande qui sont les personnes souhaitant être membres de la commission de contrôle des listes électorales. Dans l'ordre du tableau, Madame GRANDJEAN, Madame DUPATY et Monsieur PERON propose leur candidature.

La commission de contrôle a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

Dans les communes dans lesquelles 3 listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- de 2 conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Suite à la démission de la liste « l'essentiel c'est Champagny », le poste restera vacant.

Les élus désignés ne doivent pas avoir de délégation.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de constituer la liste de contrôle des listes électorales comme suit :

Liste agir ensemble pour l'avenir de Champagny
DUPATY Myriam
GRANDJEAN Brigitte
PERON Corentin
Liste Champagny mon village
HEQUET Marta

DCM 2026/39 Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2026

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs

(CCID) dans chaque commune. La CCID est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent : être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;

- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.
- les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la Commission Communale des Impôts Directs », **dressée par le conseil municipal.**
- La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **32** noms :

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;

formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- propose la liste suivante de personnes appelés à siéger à la CCID :

NOM – Prénom	Date de naissance	Adresse
LAROCHE Gérard	25.05.1956	92 rue Léopold Senghor
LHOMME Denis	09.04.1944	2 ter chemin du Lac
LACOUR Marc	21.07.1957	18 rue de la Libération
JACOBBERGER Michel	24/03/1956	35 bis avenue de la Gare
PY Béatrice	29/03/1954	17 chemin du Lac
SEGUIN Thierry	31/03/1977	39 rue des Bruyères

BRIOT Ghislaine	12/07/1955	7 Grande Rue
LUPFER Frédérique	29/06/1956	21 chemin du Lac
FAIVRE Michel	19/11/1959	21 rue du Rahin
PARISOT Philippe	27/03/1962	1 chemin des Couas
PHILIPPE Lydie	06/12/1965	14 rue des Chênes
GRANDJEAN Brigitte	23/01/1967	11 rue Marcel Paul
TRARI MEDJAOUI Valérie	30/08/1969	16 avenue d'Alsace
LAMBERT Stéphane	15/06/1973	6 B rue Louis Pergaud
MOUGIN Cyrille	22/12/1973	5 rue du Père André
GRESSARD Lionel	17/09/1959	21 rue des Ambriers
JUROT Aline	18/04/1950	26 avenue de la Gare
KANJUGA Zlatko	29/07/1963	39 rue des Chênes
BROCHARD Michel	17/11/1943	17 rue du Rahin
HARTMANN Cécile	16/08/1952	7 rue des Prés Croissant
CALLE Laurence	24/05/1959	8 avenue d'Alsace
HUIN Françoise	15/04/1964	1 rue du 11 Novembre
SEGUIN Jean-Jacques	31/12/1948	74 rue Léopold Senghor
DEMENUS Jean-Claude	17/12/1969	21 rue de la Libération
METTAVANT Michèle	05/07/1977	32 rue Léopold Senghor
METTETAL Michelle	26/09/1952	27 bis chemin du Lac
CARDOT Nathalie	18/10/1974	9 chemin du Ballon
PY Gérard	26/10/1951	17 chemin du Lac
COLLILIEUX Stéphane	10/07/1983	11 avenue du Général Brosset
PISSENEM Gérard	18/03/1962	39 rue du Rahin
BIGEY Jean-François	11/02/1958	15 bis rue du Rahin
GABLE Claudine	30/04/1955	5 rue des Bruyères

DCM 2026/40 Désignation des membres commissions municipales

Suite à la démission de Mme COUDEREAU, il convient de désigner un membre pour la remplacer au sein de la commission Scolaire, Sport et jeunesse, Informations Municipales, Fleurissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des membres des commissions tel que ci-dessous :

FINANCES	TRAVAUX PVD URBANISME	SCOLAIRE	SPORTS ET JEUNESSE	FORET et RESEAUX SECS	CULTURE ET PATRIMOINE	INFORMATIONS MUNICIPALES	FLEURISSEMENT
M. COLLILIEUX	M. COLLILIEUX	Mme BRIOT	Mme PY	M. JACOBBERGER	Mme PY	Mme PY	Mme GRANDJEAN
M. SEGUIN	M. JACOBBERGER	Mme HOSATTE	M. KANJUGA	M. KANJUGA	M. SCHLUMBERGER	M. TESTON	Mme BRIOT
M. TESTON	M. SEGUIN	M. JACOBBERGER	Mme SMAINE PELLETERET	M. BERNARD	Mme SMAINE PELLETERET	M. BERNARD	Mme METTAVANT
M. PERON	Mme HOSATTE	Mme DUPATY	M. SCHLUMBERGER	M. SCHLUMBERGER	Mme DUPATY	Mme METTAVANT	Mme MOLNAR
Mme PY	M. SCHLUMBERGER	Mme DEMESY	M. MATHIE	M. FAIVRE	Mme GRANDJEAN	M. FAIVRE	Mme DUPATY
Mme BRIOT	M. PERON	Mme LIONNET	Mme HOSATTE	Mme DEMESY	Mme LIONNET	M. PERON	Mme DEMESY
M. JACOBBERGER	M. HOUILLON	M. MATHIE	M. PERON	M. MATHIE	M. FAIVRE	Mme. DUPATY	Mme LIONNET
M. FASQUELLE	M. FASQUELLE	Mme HEQUET	Mme HEQUET	M. FASQUELLE	M. FASQUELLE	Mme HEQUET	M. FASQUELLE

DCM 2026/41 Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du CCAS

Le CCAS est un établissement public administratif. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Il est administré par un conseil d'administration présidé par Madame le Maire. Il est composé de membres élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste par le Conseil Municipal et de membres nommés par arrêté du Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune. »

Conformément à l'article R123-7 de l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés sont en nombre égal.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de fixer à 5 le nombre de membres élus et à 5 le nombre de membres nommés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Proclame élus les membres du conseil d'administration :
 - Béatrice PY
 - Myriam DUPATY
 - Ghislaine BRIOT
 - Brigitte GRANDJEAN
 - Marta HEQUET

DCM 2026/42 Adhésion CAUE

Monsieur PERON explique le fonctionnement du CAUE.

Il est demandé que cette décision paraisse dans le bulletin municipal afin que la population en soit informée.

Mme le Maire propose d'adhérer au CAUE.

Cette association a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

L'adhésion contribue à

- Maintenir ce service public gratuit à l'ensemble de nos administrés pour tous les projets de construction, de rénovation, d'extension, d'aménagement des abords de leur maison ou de leur bâtiment en bénéficiant de conseils d'architectes et/ou de paysagistes en prenant rendez-vous soit dans un point de rencontre soit directement au domicile des particuliers.
- Accompagner les collectivités dans leurs projets de création, de réhabilitation des constructions publiques, d'aménagement des espaces publics... par le biais d'un conventionnement.

Le tarif de l'adhésion est de 600 € par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à adhérer au CAUE
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

DCM 2026/43 Nature des dépenses à imputer au compte 6232

Madame GAY explique que la trésorerie a demandé plus de précisions sur cet article dans la délibération.

A la demande de Monsieur FASQUELLE, il est précisé que cela ne concerne que la commune.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité, au vu de l'arrêt du 4 mai 2015 du Conseil d'Etat, de l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la demande faite par la comptable du Trésor, de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Madame le Maire propose que soient prises en charge à ce compte les dépenses suivantes :

- d'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques, et les diverses prestations ou cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations,
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements, notamment lors de mariages, décès, naissances, départs, récompenses sportives ou culturelles, ou lors de réceptions officielles,
- le règlement de certaines factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations contrats,
- les feux d'artifice, concerts, animations, sonorisations,
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,
- les frais de restauration des élus ou agents liés aux actions de la collectivité ou à l'occasion d'événements ponctuels,
- les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des dépenses précitées au compte 6232 pour la durée du mandat

Madame le Maire remercie les associations pour les manifestations faites :

- *Rahin modélisme pour le rallye des 18 et 19 avril*
- *Culture 70 et la CCRC pour le concert baroque dans le camion sur 3 jours différents*
- *Monsieur VIENOT, pour la cérémonie du souvenir des déportés du 26 avril.*

Madame le Maire rappelle les manifestations à venir :

- *Le 8 mai cérémonie patriotique*
- *Le 10 mai inauguration de la stèle créée par les élèves du lycée Luxembourg suivie de la cérémonie pour l'abolition de l'esclavage*
- *Les 16 et 17 mai le 2^{ème} salon du livre*
- *Le 17 mai le trail des mines*
- *Le 21 mai les musicales de Clairegoutte (à la salle des fêtes de Champagny)*

- Le 23 mai soirée musicale
- Le 30 mai dédicace de l'ouvrage de P. LOZE sur le général Diego BROSSET

Madame le Maire informe que les toilettes (du bas) de la mairie sont fermées suite à des incivilités et qu'il convient en cas de besoin, d'aller chercher la clé au secrétariat.

Monsieur FASQUELLE fait remarquer que le député, Monsieur SALMON, a essuyé un refus de la part du président des déportés quant à sa participation à la cérémonie, il le déplore.

Les anciens combattants et Monsieur LOMBARD se retrouveront en mairie pour échanger autour la date de commémoration pour les « anciens d'Algérie ».

Il est signalé que des trous se forment à certains endroits, notamment dans la rue des Chênes.

Madame le Maire indique qu'ils sont rebouchés selon le degré d'urgence.

Monsieur COLLILIEUX précise qu'il reste 266 000 € pour ce budget et qu'il faut faire aussi la rue des Vieux Moulins (3 passes pour la réfection de la route coûtent 70 000 €).

Madame HEQUET souhaite que « la lettre d'information des travaux » faite et à venir soit toujours envoyée aux membres du conseil.

Madame le Maire répond que c'est toujours fait.

Madame HEQUET demande également que soit mis à l'ordre du jour la coupure des lumières la nuit.

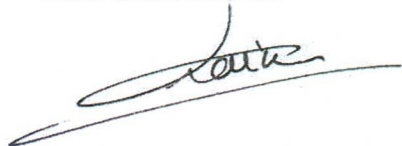
Monsieur SEGUIN précise que les lampadaires de la rue des Bruyères éclairent dès 21 heures.

Monsieur JACOBBERGER répond que la nuit, les lumières s'éteignent de minuit à 4 heures actuellement. Il précise que la commune a fait un bénéfice de 10 000 € avec les lampadaires éteints la nuit.

Madame le Maire indique que le prochain conseil municipal est fixé le vendredi 5 juin 2026, cette date est nationale afin de préparer les élections sénatoriales.

La séance est levée à 20 heures 46

Madame le Maire
Marie-Claire FAIVRE



Le Secrétaire de séance
Ghislaine BRIOT

